

ACORT (Assemblée citoyenne des originaires de Turquie), **AEOM** (Association des étudiants d'origine malgache), **ALIF** sans-papiers, **ATF** (Association des Tunisiens en France),
ATMF (Association des travailleurs maghrébins de France), **Autremonde**,
Cedetim (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale),
COLCREA (Association d'étudiants et créateurs colombiens en France),
Collectif de soutien des exilés, **Coordination des Groupes de femmes Egalité**,
Coordination 93 des sans-papiers, **CRAN** (Conseil représentatif des associations noires),
COPAF (Collectif pour l'avenir des foyers), **DIDF** (Fédération des associations des travailleurs et des jeunes), **Femmes de la Terre**, **FASTI** (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés), **FIDL** Haute Normandie, **FSU** (Fédération syndicale unitaire), **FTCR** (Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives), **GISTI** (Groupe d'information et de soutien des immigrés), **IACD** (Initiatives et Actions citoyennes pour la démocratie et le développement),
IPAM (Réseau Initiatives pour un autre monde), **LCR** (Ligue communiste révolutionnaire),
LDH (Ligue des droits de l'homme), **MRAP** (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), **PCF** (Parti communiste français), **PCOF** (Parti communiste des ouvriers de France)
RACORT (Rassemblement des associations citoyennes des originaires de Turquie),
RAJFIRE (Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées),
RESF (Réseau Education sans frontières), **RESOVIGI** (Lyon),
RETSEF (Regroupement des Travailleurs Sénégalais en France), **RUSF** (Réseau Universités sans frontières), **SUD Education**, **Syndicat de la magistrature**, Union syndicale **Solidaires**

.....

Déclaration commune (31 mai 2007)

Les organisations s'opposent à l'amalgame entre immigration, asile et identité nationale

Peu de temps après son installation, le Ministre de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement a pris l'initiative de rencontrer les organisations de défense des étrangers.

Avant tout autre chose, les organisations signataires tiennent à exprimer leur extrême répugnance à l'égard de l'apparition de l'« identité nationale » dans la dénomination du ministère entre autres chargé de l'immigration. Cette idée laisse, en effet, supposer que la sauvegarde d'une supposée « pureté nationale », polluée par les migrants, figurerait parmi les objectifs de ce ministère.

Le concept d'« identité nationale » s'inscrit, comme l'ont écrit les historiens démissionnaires de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, « *dans la tradition d'un nationalisme fondé sur la méfiance et l'hostilité aux étrangers, dans les moments de crise* ».

L'invitation de M. Hortefeux aux organisations qui prennent en charge la défense des étrangers nous apparaît comme une entreprise de communication à quelques jours des élections législatives visant à endormir l'opinion publique et les médias et qui fait l'impasse sur la réalité des politiques menées et leurs conséquences humaines tragiques.

..../..

Certes, il n'est pas question de remettre en cause la légitimité d'un Président de la République, et de son gouvernement, issu d'une élection démocratique. Mais les associations rappellent que l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et principes fondamentaux reconnus par les lois de la République consacrent la liberté d'association et le droit individuel et collectif des citoyens de s'opposer – et même de résister – à des politiques qui remettent en cause la tradition d'accueil des étrangers en France et leurs droits et libertés fondamentaux garantis par la Constitution et les engagements internationaux de la France.

Les associations dénoncent les restrictions annoncées des conditions du regroupement familial, déjà durement mis à mal par les précédentes réformes du Code des étrangers fondées sur l'opposition entre la prétendue immigration « subie » et une pseudo immigration « choisie ».

Elles refusent, dans le programme de Nicolas Sarkozy, que doit mettre en œuvre le ministère Hortefeux, l'assignation d'objectifs quantitatifs et utilitaristes à la politique française d'immigration. De tels objectifs sont notamment incompatibles avec le droit de mener une vie familiale normale et le droit d'asile.

Décider à l'avance à combien de personnes seront réservés ces droits constitue un basculement des politiques d'immigration qui nous apparaît inacceptable et contraire à la tradition républicaine en la matière.

Ce sont ces positions, portées par l'ensemble du milieu associatif, que les organisations feront connaître au ministre.